

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
DU 07 octobre 2022 à 18h30**

<u>Date :</u> 07/10/2022	Présents : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, GUENOT Benjamin, MOREAU Éric, FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, MONTARU Christian.
<u>Date de convocation :</u> 30/09/2022	Absents : BALLEUR Frédéric donne pouvoir à BINET Noémie, LETURGEON Jonathan donne pouvoir à Mme FILONE DE NOISDENS
<u>Secrétaire de séance :</u> BINET Noémie	

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision du maire.
2. Longueur voirie communale.
3. Indemnités des élus.
4. Choix de la banque et des modalités d'emprunts pour le cimetière.
5. Devis actualisé Agrandissement du cimetière.
6. Demande de subvention 2023 pour le financement du projet cimetière DSR.
7. Demande de subvention 2023 pour le financement du projet cimetière FACIL.
8. Sélection de l'entreprise pour réalisation des travaux de voirie.
9. Espaces verts Devis ANNEE 2023.
10. Subvention 2022 aux associations.
11. Convention de mise à disposition hebdomadaire de la salle communale 2022-2023 au profit de l'association Yoga.
12. Passage à la nomenclature M 57.
13. Validation du bureau de l'AFR.
14. Désignation d'un référent Incendie Secours.
15. Convention de mise à disposition de gobelets au profit des associations de la commune.
16. Refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.
17. Compte rendu des commissions.
18. Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Madame BINET Noémie est désignée pour remplir cette fonction.

Ajout à l'ordre du jour :

Acceptation du devis AEB pour l'acquisition d'un taille haie et d'une débroussailleuse électrique de 2 173,20 € TTC.

1. Décision du maire :

Acceptation du devis Signalétique Vendômoise pour l'entretien de la voirie pour un montant de 3 891,60 € TTC.

[Décision n°2022-01](#)

2. Longueur voirie communale : Après mesures réelles des voies, le nouveau tableau des voies communales est validé à l'unanimité des votants du conseil municipal portant la longueur de voirie communale à 8 949m.

[Délibération n°2022-05-01](#)

3. Indemnités des élus : Suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique depuis le 01 juillet 2022, les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice, elles seront versées mensuellement. A l'unanimité des votants du conseil municipal, cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal du 23 mai 2020.

Délibération n°2022-05-02

4. Choix de la banque et des modalités d'emprunts pour le cimetière : quatre banques ont été contactées pour la réalisation de la réhabilitation et l'agrandissement du cimetière. Deux ont répondu : la Banque des Territoires et la Caisse d'Epargne. Une seule banque à satisfait aux critères de notre demande à savoir 66 000,00 EUR sur quinze ans, à un taux fixe de 2.97% avec une périodicité de remboursement par trimestre et des frais de commission d'engagement de 100 EUR. A l'unanimité des votants du conseil municipal autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec la Caisse d'Epargne.

Délibération n°2022-05-03

5. Devis actualisé Agrandissement du cimetière : A l'unanimité des votants du conseil municipal accepte le devis actualisé de l'Entreprise Trouillebout pour la réalisation des travaux du cimetière pour un montant de 81570,34 euros € H.T. soit 97884,41 euros € T.T.C ainsi que le complément de bordures pour un montant de 1 905 euros € H.T. soit 2 286 euros € T.T.C et autorise le maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Délibération n°2022-05-04

6. Demande de subvention 2023 pour le financement du projet cimetière DSR : A l'unanimité des votants du conseil municipal autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSR pour le financement des travaux du cimetière pour un montant de 81570,34 euros € H.T. soit 97884,41 euros € T.T.C ainsi que le complément de bordures pour un montant de 1 905 euros € H.T. soit 2 286 euros € T.T.C et à signer la convention et tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°2022-05-05

7. Demande de subvention 2023 pour le financement du projet cimetière FACIL : A l'unanimité des votants du conseil municipal autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la FACIL pour le financement des travaux du cimetière pour un montant de 81570,34 euros € H.T. soit 97884,41 euros € T.T.C ainsi que le complément de bordures pour un montant de 1 905 euros € H.T. soit 2 286 euros € T.T.C et à signer la convention et tous les documents afférents à cette demande.

Délibération n°2022-05-06

8. Sélection de l'entreprise pour réalisation des travaux de voirie : Le Maire rappelle que deux entreprises ont été contactées pour la réalisation des travaux voirie : l'entreprise PIGEON à Cherreau dans le département de la Sarthe et l'entreprise COLIN TP à Saint-Ouen. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le devis de l'Entreprise PIGEON pour un montant de 9105,90 € H.T. soit 10927,08 € T.T.C et autorise le maire à signer les devis et à commander les travaux.

Délibération n°2022-05-07

9. Espaces verts Devis ANNEE 2023 : A l'unanimité des votants du conseil municipal autorise le Maire à accepter le devis d'entretien des espaces verts communaux établi par la SARL BLIN d'une durée de 1000 heures à 24 euros H.T. de l'heure couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant HT de 24 000 € soit 28 600 € TTC.

Délibération n°2022-05-08

10. Subvention 2022 aux associations : Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de verser des subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé, dans l'enveloppe votée lors du budget primitif, comme suit :

NUMEROS	NOMS	DECISION DU CM
1	Sainte-Anne Animation	500
2	Sainte-Anne Family	500
3	Les Amis de l'Ecole du RPI	360
4	Ecole de Musique de Lancé - Pray	0
5	Association secrétaire de Mairie	30
6	AL ST OUEN Basket	
7	Avenir St-Amand	
8	Association des conciliateurs	
9	AFM Téléthon	
10	ADMR	
11	FNATH	
12	Perche Nature	
13	Resto du Cœur	
14	AFSEP	
15	DDEN 41	
16	Association Lunay Dans l'Vent	
17	Fédération des Aveugles	
18	Secours Catholique	
19	Facteurs (étrennes)	30
		1420

Délibération n°2022-05-09

11. Convention de mise à disposition hebdomadaire de la salle communale 2022-2023 au profit de l'association Yoga : Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte de réduire la redevance pour l'année 2022-2023 à 80 euros par mois pour l'association de cours de Yoga pour l'utilisation de la salle communale à raison d'un cours par semaine au lieu des deux initialement prévus à compter du mois d'octobre 2022 et ce jusqu'à juin 2023.

Délibération n°2022-05-10

12. Passage à la nomenclature M 57 : A l'unanimité des votants du conseil municipal décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée et s'appliquera aux budgets suivants : la commune de Sainte-Anne, le lotissement les Clos et le CCAS.

Délibération n°2022-05-11

13. Validation du bureau de l'AFR : Le Conseil Municipal après avoir délibéré désigne les 4 membres suivants : Jean PERRON, Guillaume MENSEAU, Christian SUPPLIGEAU et Christian MONTARU.

Délibération n°2022-05-12

14. Désignation d'un référent Incendie Secours : Le Maire explique que pour consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, il est opportun de désigner un élu correspondant incendie et secours. Le Conseil Municipal après avoir délibéré désigne Monsieur MONTARU Christian, référent Incendie Secours.

Délibération n°2022-05-13

15. Convention de mise à disposition de gobelets au profit des associations de la commune : Le Maire explique que la Commune de Sainte-Anne s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets. Pour ce faire, il entend mettre à disposition des associations de Sainte Anne, un maximum de 500 gobelets réutilisables, marqués au nom de la Commune. Ce dispositif permettra de réduire de manière effective le volume de déchets produit lors de manifestations organisées sur la commune par les associations. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte cette convention de mise à disposition de gobelets au profit des associations de la commune. Les gobelets non rendus seront facturés au tarif d'un euro le gobelet.

Délibération n°2022-05-14

16. Refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

Délibération n°2022-05-15

17. Acquisition d'un taille haie et d'une débroussailleuse électrique : A l'unanimité des votants du conseil municipal accepte le devis détaillé établi par l'entreprise AEB pour un montant de 1811,00 € H.T soit 2173,20 € T.T.C.

Délibération n°2022-05-16

Compte rendu des commissions :

- Communication :
Marché : Le Boulanger a annoncé sa cessation d'activité – recherche d'un nouvel exposant en cours ; Le marchand de légumes n'est jamais venu, recherche d'un producteur en cours ; Nouvelle commerçante de cosmétique tous les 15 jours.
Marché de Noël : 14 décembre 2022 ; recherche d'exposants en cours ; associations municipales à sollicitées
Bulletin : réunion à venir le 27 octobre 2022 à 18h30
Cinématographie : proposition de projection de dessin animé, demande en cours
VALdem : proposition d'une charte d'intention pour le développement de l'économie, projet mobilité douce, mise en place de gobelet réutilisable.
- SIVOS : Recrutement d'un agent pour l'aide à la cantine et pour l'accompagnement du bus à la rentrée. Changement du système de facturation.
- CCAS : repas des aînés le 26 novembre 2022 ; atelier mémoire prévu en début 2023
- Piste cyclable Ste Anne/Vendome : Le projet de sécurisation pour les mobilités douces est en cours, les principaux exploitants riverains du projet ont été rencontré 2 fois, ils ont indiqué ne pas souhaiter coconstruire le projet. Mme le maire et le 1^{er} adjoint en charge du projet restent à leur écoute. La piste cyclable Sainte-Anne Vendome est inscrite au schéma directeur départemental. La procédure préparatoire se poursuit.
Observation faite : proposition d'inclure dans le projet, un aménagement de l'entrée de Sainte-Anne côté Vendôme pour ralentir la circulation à l'entrée de la commune, le réfèrent sécurité routière va être sollicité.
- Horaire d'éclairage communal : étude en cours
- Vœux du Maire 2023 : samedi 07 janvier 2023 à 11 heures

Prochain conseil : Décembre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 07 octobre 2022** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME